



ATD
QUART MONDE

**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES 2024**

UNE EUROPE INCLUSIVE: VERS L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Propositions d'ATD Quart Monde

WWW.ATD-QUARTMONDE.ORG

ATD Quart Monde est un mouvement international dont l'objectif est l'éradication de l'extrême pauvreté en garantissant l'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous, et en favorisant l'émergence de communautés humaines inclusives et durables. Fondé en 1957 par Joseph Wresinski, le mouvement n'a aucune affiliation politique ou religieuse. Aujourd'hui, l'organisation réunit des individus de toutes cultures et classes sociales dans plus de 30 pays en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe, dont 10 pays membres de l'Union européenne. ATD Quart Monde a développé une approche fondée sur des liens quotidiens avec des personnes exclues et en situation de pauvreté persistante, afin de les soutenir pendant qu'elles réfléchissent à leur situation et prennent des mesures pour se sortir de la pauvreté, tout en formant des partenariats avec d'autres parties prenantes.

ATD Quart Monde tire de cette expérience la conviction que la lutte pour l'éradication de la pauvreté ne peut réussir que si elle est conçue, mise en œuvre, suivie et évaluée avec les personnes concernées

Selon Eurostat, en 2022, 95,3 millions de personnes vivaient en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union européenne. Ce chiffre représente 21,6% de la population, soit un individu sur cinq[1].

Bien que ces statistiques soient extrêmement problématique, elles se fondent sur les critères établis par l'Union européenne tels que le niveau de revenu, la privation matérielle aiguë et les ménages ayant peu ou pas accès à l'emploi. Surtout, elles ne prennent pas en compte d'autres critères essentiels reflétant toutes les dimensions de la pauvreté tels que la maltraitance institutionnelle et la dépossession du pouvoir d'agir[2].

A travers le socle européen des droits sociaux, l'Union européenne s'est engagée à réduire le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 15 millions d'ici 2030 (dont 5 millions d'enfants)[3]. Aujourd'hui, cet objectif est non seulement loin d'être atteignable, mais il laisse aussi d'emblée 80 millions de personnes de côté. L'ODD n°1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » et l'objectif « Ne laisser personne de côté », qui est au cœur de l'Agenda 2030 pour le développement durable, ne peuvent être considérés comme de simples positions de principe.

Les mesures politiques européennes et nationales actuelles sont trop orientées vers le court terme et trop éloignées de la réalité et des besoins des personnes en situation de pauvreté. Dans ce contexte, la mise en place d'un dialogue direct entre les décideurs publics européens et les personnes qui sont confrontées à la pauvreté est essentielle pour assurer une meilleure prise en compte de leur expérience et de leurs connaissances, et donc pour garantir une plus grande efficacité des mesures qui les concernent. Cela requiert la mise en place d'espaces permanents et conçus de manière adéquate à des fins de réflexion et de dialogue. Il est essentiel de reconnaître que les individus confrontés à ce type d'expérience doivent être considérés comme des acteurs politiques clés dans le cadre d'une Europe démocratique qui ne laisse personne de côté.

Il est de la responsabilité des institutions européennes de développer des initiatives ambitieuses afin de mettre en œuvre les principes inscrits dans les socles européens des droits sociaux pour progresser vers l'éradication complète de la pauvreté. De plus, les fonds européens doivent soutenir ces initiatives autant que possible, afin de rendre l'Union européenne plus inclusive et équitable.

[1] Eurostat - Personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale en 2022

https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_01_10/default/bar?lang=fr

[2]<https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Dimensions-cach%C3%A9es-de-la-pauvret%C3%A9-9-12-2019.pdf>

[3]<https://op.europa.eu/webpub/empl/european-pillar-of-social-rights/fr/>

“Ce que l’on voudrait c’est que l’on arrête de prendre les décisions pour nous, que l’on arrête de penser pour nous, que l’on arrête de faire les choses pour nous mais qu’on les fasse avec nous”.

Angélique Jeanne, membre d'ATD Quart Monde en Normandie, France, lors de la 15ème Université populaire Quart Monde européenne au Parlement européen, le 6 février 2019.

Nous invitons chaque candidat/e à joindre à leur programme les recommandations suivantes, qui ont été formulées à partir des préoccupations des 150 groupes locaux d'ATD Quart Monde en Europe, et à faire tout leur possible afin de garantir leur adoption et leur application effective une fois élu/e

1

Garantir la participation significative et effective des personnes en situation de pauvreté et ce grâce à des processus et mécanismes institutionnels adéquats.

L'implication systématique des personnes vivant dans la pauvreté sont essentielles à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques susceptibles de les affecter, que ce soit directement ou indirectement. Leur participation est cruciale autant pour garantir que les mesures envisagées sont appropriées que pour améliorer de mesures préexistantes qui pourraient s'avérer inefficaces ou contre-productives, car elle permet une compréhension approfondie de leurs réalités par les autorités publiques. Dans les États membres de l'Union européenne, on trouve des exemples de mesures prises sans consultation préalable des personnes en situation de pauvreté. Ces initiatives risquent alors de générer des effets néfastes imprévisibles, tels que la réduction ou la suppression de leur accès à certains droits, ou de s'avérer moins efficaces qu'anticipé. De ce fait, la participation des personnes en situation de pauvreté est essentielle à la conception de solutions adaptées à leurs besoins, leurs expériences et leurs aspirations, garantissant par là le déploiement de mesures efficaces et adéquates.

Recommandations:

➤ Établir des espaces permanents et conçus de façon adéquate à des fins de réflexion et de dialogue entre des personnes en situation d'extrême pauvreté et le reste des parties concernées afin de garantir leur contribution aux décisions qui les affectent directement, et à l'évaluation de leurs résultats.

➤ Assurer la continuité de l'Intergroupe « Lutte contre la pauvreté », qui représente un espace essentiel pour promouvoir et renforcer le combat pour l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et contribuer à la participation effective des personnes directement concernées.

2

Intégrer l'approche multidimensionnelle et globale de la pauvreté à l'ensemble des projets législatifs européens pertinents conformément à l' ODD1 (« Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »).

Des objectifs quantifiés et réalistes, fixés pour un délai relativement court, sont souvent utilisés dans la planification des politiques publiques. Cette approche facilite l'évaluation des progrès accomplis et permet si nécessaire de procéder à des ajustements. Cependant, les objectifs de cette nature, ainsi que le type d'indicateurs qui leur sont généralement associés, peuvent encourager la mise en œuvre de mesures qui ne prennent pas en compte la multidimensionnalité de la pauvreté. Il existe donc un risque que ces mesures concentrent leurs effets positifs sur les individus qui sont davantage visibles ou en capacité de se saisir des dispositifs mis en place, et qu'elles n'atteignent donc jamais ceux qui en ont le plus besoin. Bien que les critères d'évaluation (ARPE) associés aux piliers européens des droits sociaux représentent un pas en avant dans la prise en compte des multiples dimensions de la pauvreté, ils ne reflètent toujours pas des réalités telles que la privation sociale ou la maltraitance sociale et institutionnelle.

Recommandations:

- Développer des outils analytiques capables d'offrir une représentation plus précise et complète de la réalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, afin de garantir que la législation européenne prenne en compte la nature multidimensionnelle de la pauvreté.
- Rendre contraignante la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux dans tous les États membres et superviser son application effective.
- Assurer que les mesures politiques de l'UE qui concernent et sont susceptibles d'impacter les 10% les plus pauvres de la population européenne, soient soumises à des études d'impact ex-ante et ex-post.

3

Reconnaître l'existence de la discrimination socio-économique dans la législation européenne

La discrimination porte atteinte au respect des droits économiques, sociaux et culturels. Bien qu'ATD Quart Monde se soit réjoui de l'adoption de directives interdisant la discrimination sur plusieurs plans, la reconnaissance des situations de discrimination fondées sur le statut socio-économique comme motif n'a pas progressé. Au vu de la souffrance psychologique et des multiples atteintes aux droits fondamentaux résultant de situations de discrimination socio-économique - accès au logement, à l'emploi ou à l'éducation - il est crucial que les institutions européennes mettent en oeuvre toutes les mesures nécessaires afin de répondre à ces violations des droits humains et qu'elles adoptent une réponse juridique appropriée pour y faire face.

Recommandations:

- Veiller à ce que le programme de travail pluriannuel de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne inclut une analyse des discriminations socio-économiques et de leur impact sur les personnes en situation d'extrême pauvreté.
- Assurer la reconnaissance et l'interdiction de la discrimination socio-économique dans tous les États membres de l'Union européenne par l'adoption d'une directive, et contrôler son application au niveau national.
- Inclure dans la législation européenne une obligation faite aux États membres de mettre en place des formations et des campagnes de sensibilisation portant sur les préjugés conscients et inconscients qui influencent la prise de décision au sein des entités privées et publiques.

L'action climatique doit contribuer à l'éradication de la pauvreté et à l'accès aux droits humains fondamentaux

4

Les personnes en situation de pauvreté sont impactées de manière disproportionnée par le changement climatique, mais également par certaines conséquences négatives des mesures de transition écologique.

Afin de garantir que les mesures environnementales européennes favorisent une transition juste, il est indispensable de tenir compte des expériences vécues par les personnes en situation de pauvreté et de garantir leur pleine participation dans la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation de l'ensemble des projets législatifs pertinents. En Europe, et à travers le monde, les actions visant à lutter contre la pauvreté et le changement climatique doivent être interconnectées.

Recommandations:

➤ Garantir que toutes les aides financières fournies conformément au droit environnemental de l'Union européenne telles que le Fonds social pour le climat parviennent en priorité aux personnes en situation de pauvreté.

➤ Garantir que les personnes en situation de pauvreté puissent bénéficier de formations gratuites et de la création d'emplois décents et dignes dans le cadre d'une transition juste vers une économie qui respecte les individus et la planète.

➤ Promouvoir l'adoption d'une directive reconnaissant le droit humain à un environnement propre, sain et durable, conformément à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de 2022. Cette directive permettrait de remédier à la vulnérabilité accrue des personnes en situation de pauvreté face à la dégradation de l'environnement causée par nos modes de consommation, de production et d'allocation des ressources.

➤ Promouvoir l'inclusion de critères d'évaluation liés à l'éradication de la pauvreté (OOD1) à tous les plans d'actions nationaux conçus dans le but de favoriser la transition écologique, ainsi que promouvoir l'inclusion de ces critères à la synthèse des rapports en question.

Garantir le droit à l'existence légale tout au long de la vie pour toutes les personnes vivant dans un État membre de l'Union européenne.

5

Au sein de l'Union européenne, le droit à l'existence légale peut être entravé par des situations de précarité ou l'absence de statut administratif, l'absence d'adresse reconnue ou l'absence de documents administratifs à fournir. Cette situation concerne un grand nombre d'individus, dont des personnes sans-papiers (venant de l'intérieur et de l'extérieur de l'Europe) ou encore des personnes sans domicile fixe, ce qui les empêche de bénéficier d'un même accès à leurs droits que les autres personnes résidant sur le même territoire. De ce fait, ATD Quart Monde exhorte tous les États membres à garantir l'inscription administrative officielle de tous les individus présents sur leur territoire et à faciliter l'accès aux documents d'identité essentiels.

Recommandations:

➤ Garantir l'inscription administrative pour toutes et tous et simplifier le processus d'obtention et de conservation des documents administratifs essentiels. Cet objectif peut-être atteint par le développement d'outils numériques. Toutefois, les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale pour accéder à ces outils doivent être pris en compte. L'inscription dans un registre légal sans adresse ou au moyen d'une adresse administrative doit être rendue possible et facilité. Cela permettrait d'entamer les démarches nécessaires afin d'établir une situation légale et ainsi faire respecter le droit à cette existence légale.

➤ Fournir des informations claires sur les procédures à suivre et s'engager à les mener à bien dans un délai annoncé au préalable.

6

Garantir et mettre en œuvre les régimes de revenu minimum dans tous les États membres afin de permettre à tous leurs citoyennes et citoyens de bénéficier d'un niveau de vie décent.

Contribuant au respect effectif de nombreux droits fondamentaux, les régimes de revenu minimum constituent un élément indispensable des systèmes de protection sociale. Bien que la majorité des États membres de l'Union européenne ont mis en œuvre différentes variantes de revenu minimum, leur conception et leur niveau de protection diffèrent. Par conséquent, leurs bénéficiaires ne disposent ni d'une stabilité suffisante, ni des moyens nécessaires pour briser le cycle de la pauvreté (lequel est souvent aggravé par la discrimination). Les régimes de revenu minimum universel sont essentiels afin que les personnes qui dépendent des prestations sociales soient moins stigmatisées et que les individus en situation de pauvreté puissent davantage avoir recours à leurs droits.

Recommandations:

➤ S'engager à mettre en place une directive sur le revenu minimum faisant suite à la résolution 2022/2840 (RSP).

➤ Garantir la mise en place d'un régime de revenu minimum prenant en compte les facteurs économiques, sociaux et culturels, afin de s'assurer que les obstacles empêchant un niveau de vie digne soit prise en considération.

VOUS POUVEZ ADHÉRER À CES RECOMMANDATIONS ICI:

CLIQUEZ ICI

Vous pouvez également adhérer en envoyant le document à cette adresse:
delegation.ue@atd-quartmonde.org

Nom Complet:

Fonction/Organisation :

Je soutiens l'appel du Mouvement international ATD Quart Monde pour une Europe qui ne laisse personne de côté.

Signé le, à

Signature: